

CANDIDATURE EN QUALITE D'ASSESEUR AU TRIBUNAL DU TRAVAIL

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(Bien vouloir remplir IMPERATIVEMENT dactylographié l'ensemble des champs)

INSERER OU COLLER VOTRE PHOTO	Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
	NOM :
	Nom marital :
	Prénoms :
	Date de naissance : Lieu de naissance :
	Nationalité :
	Durée de résidence en Nouvelle-Calédonie :

Fils (fille) de :
(nom et prénom du père)

et de :
(nom de jeune fille et prénom de la mère)

Profession :

Adresse professionnelle :

Téléphone..... Fax :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone Fax :

Adresse mail :

Affiliation syndicale :

Dispositions applicables Article 5 de l'ordonnance 2006-673 du 8 juin 2006 prévoit que « les assesseurs du tribunal du travail doivent être de nationalité française, être âgés de vingt et un ans au moins et n'avoir encouru aucune condamnation prévue aux articles L. 5 et L. 6 du code électoral. Ils doivent en outre exercer depuis trois ans, apprentissage compris, une activité professionnelle et exercer cette activité dans le ressort du tribunal depuis au moins un an. »

PIECES A JOINDRE A VOTRE CANDIDATURE :

- Fiche de renseignements avec photo (– première page)
- Lettre de motivation et un curriculum vitae
- Copie **lisible** d'une pièce d'identité
- Copie des éventuels titres et diplômes

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le 1er septembre 2019 :

COUR D'APPEL DE NOUMEA
Chef de cabinet des chefs de cour
« Assesseurs du tribunal du travail »
Rue de Metz – B.P. F4 – 98 848 NOUMEA CEDEX